

Document crée le 01/01/2006  
Nombre de pages : 4

# Conception et suivi du Document Unique L'Évaluation des Risques Professionnels

Ce stage vous aidera dans l'élaboration du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels, obligatoire en entreprise. Vous maîtriserez la méthodologie pour identifier les risques professionnels associés aux diverses activités, vous serez ainsi capable de construire et mener votre plan d'action.

*Si vous êtes atteint d'un handicap nous vous proposons de contacter notre référent : contact@aimr-ingenerie;fr pour qu'un diagnostic soit établit et peut être vous diriger vers un autre organisme de formation.  
Cette formation est accessible en visio-formation.*

## **OBJECTIFS :**

Identifier et évaluer les risques de l'entreprise

Formaliser le Document Unique et le plan d'action associé

Suivre la mise en place des actions recensées

Déployer le Document Unique vers une démarche globale de sécurité, de santé et de Qualité de Vie au Travail

## **PARTICIPANTS :**

Animateur Santé-Sécurité ou Santé-Sécurité-Environnement.

Membre du CSE, Préventeur.

Gérants d'entreprise, directeurs, Responsables des Ressources Humaines, chargés de mission en Sécurité.

## **METHODES PÉDAGOGIQUES :**

Pédagogie participative favorisant les échanges entre les participants et l'intervenant.

Alternance entre théorie et pratique (50% théorie, 50% pratique)

Étude de cas d'école

Étude de cas sur des situations établies par le groupe

Étude de cas pratiques inhérents à votre structure

Evaluation des connaissances tout au long de la formation

QCM en fin de formation

## **MOYENS PEDAGOGIQUES :**

Formation théorique et pratique en salle (exposés, questions, réponses, exercices, matériel de manœuvre et de démonstration).

Vidéo projection.

Livrets pédagogiques



Barthélémy MARSALA  
Gérant

67 cours Mirabeau  
13100 Aix-en-Provence  
Tel: 09.80.80.80.59  
[www.aimr-ingenerie.fr](http://www.aimr-ingenerie.fr)  
contact@aimr-ingenerie.fr

**PRÉREQUIS :**

Aucun

Public en situation de handicap, contactez notre référent : [contact@aimr-ingenerie.fr](mailto:contact@aimr-ingenerie.fr)

**DUREE :** 2 jours soit 14 heures

**TARIF :** nous consulter

## PROGRAMME

### Conception et suivi du Document Unique L'évaluation des risques professionnels

(Les travaux pratiques sont effectués de préférence entre 13h30 et 15h00 afin de palier à la baisse de vigilance, respectant ainsi le cycle circadien)

## PREMIÈRE JOURNÉE

MATIN : 09h00-12h30 théorie

### POURQUOI EVALUER LES RISQUES PROFESSIONNELS ?

- Définir la notion de risques professionnels.
- Connaître le cadre réglementaire.
- La loi du 31 décembre 1991 n° 91-1414.
- Décret 2001-1016 du 5 novembre 2001.
- Déterminer les enjeux économiques et sociaux.
- Identifier les responsabilités du chef d'entreprise.
- Recenser les acteurs incontournables en matière de sécurité et santé.

APRÈS-MIDI : 13h30-17h30

### Travaux pratiques : 13h30-15h00

Recenser les acteurs incontournables de sa société et leurs responsabilités.

### METHODOLOGIE D'EVALUATION DES RISQUES

- Identifier les typologies de risques.
- Préparer la démarche d'évaluation des risques professionnels.
- Réaliser un état des lieux
- Planifier la démarche.
- Définir les responsabilités au sein de l'entreprise.
- Déterminer les risques.
- Évaluer les conséquences à partir d'une grille de cotation.
- Hiérarchiser les risques.

### Travaux pratiques

Identification et cotation des risques d'une entreprise type, restitution et consolidation du concept.

## DEUXIÈME JOURNÉE

MATIN : 09h00-12h30

### CONSTITUTION DU DOCUMENT UNIQUE

- Structurer et rédiger le document obligatoire d'évaluation des risques professionnels.
- Gérer le Document Unique en matière de diffusion.
- Suivre les évolutions consécutives aux activités et structures de l'entreprise.
- Enregistrer le suivi et les résultats des plans d'actions.
- Optimiser la démarche.
- Mettre en place des bonnes pratiques.

APRÈS-MIDI : 13h30-17h30

**Travaux pratiques : 13h30-15h00**

*Formalisation du Document Unique de l'entreprise type, élaboration du plan d'action, restitution et consolidation.*

**Du Document Unique au système de Management de Santé, Sécurité au Travail**

- Intégrer la gestion de la santé et la sécurité au travail dans toutes les fonctions de l'entreprise.
- Harmoniser la politique santé/sécurité avec les autres politiques de l'entreprise.
- Rédiger l'engagement du chef d'entreprise.
- Développer l'autonomie en matière de prévention.
- Définir les étapes pour migrer du document unique vers le système de management SST.
- Identifier les différents référentiels.
- Comprendre la structure du système de management de la Qualité de Vie au Travail (La notion de RPS : .

**Travaux pratiques**

*Faire évoluer son document unique vers une démarche globale SST, restitution.*

Test